

COMPTE RENDU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 JUILLET 2011



L'an deux mille onze, le 26 juillet à 18 h 00, le Conseil municipal de la Commune de Lormes dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **M. Fabien BAZIN, Maire.**

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Date de la convocation : 19/07/11

Etaient présents : MM. BAZIN, LACROIX, PALENZUELA, GROSJEAN, BOURGEOT, BOURGEOIS, Mme LUTREAU, M. VOILLOT, Mme PINGUET,

Absents : Procurations : Mlle PERROT à M PALENZUELA, Mme PONS à Mme PINGUET, M. POINT à M BAZIN

Excusés : M. JEANNIN, M. PAUL

Secrétaire de séance : Mme LUTREAU

Le compte rendu de la précédente réunion a été adopté à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1/ Délibération sur la proposition de nouveau schéma intercommunal
- 2/ Point d'information sur le dossier de vidange de l'étang du Goulot
- 3/ Lancement du marché pour la réalisation des travaux sur le barrage des gorges de Narvau
- 4/ Point sur les routes stratégique du bois
- 5/ Contrats de personnel : création de poste adjoint technique, contrat à durée déterminée pour remplacement de congé maternité
- 6/ Créances irrécouvrables
- 7/ Virements de crédits
- 8/ Questions diverses

## 1/ Délibération sur la proposition de nouveau schéma intercommunal

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de façon précise du texte de la loi de décembre 2010 et du schéma présenté par le Préfet de la Nièvre,

- Regrette les délais imposés à la production d'un avis sur ce schéma, sans que ne soient portés à connaissance par les services de l'Etat ni les enjeux, ni les conséquences en terme de compétences, de fiscalité, de DGF, et de fonctionnement en général
- N'approuve pas le schéma tel que présenté avec la fusion des intercommunalités des Portes du Morvan, du Pays Corbigeois et du Bazois
- Soutien l'étude détaillée initiée par le Syndicat Mixte du Pays Nivernais Morvan et en valide le co financement
- Considère que les périmètres étudiés avec les CC situées sur le Pays Nivernais Morvan sous la forme d'une fusion de 8 ou de 5 intercommunalités sont des périmètres d'avenir, permettant de mutualiser de nombreuses compétences, de mieux travailler sur le développement économique ou des services comme la voirie ou les déchets ménagers, et qu'il conviendra d'étudier, dans un terme à définir, la fusion de ces intercommunalités
- Souhaite dans un premier temps travailler à un renforcement des solidarités entre les Communautés de Communes situées sur ces périmètres, afin de créer les conditions d'une fusion ultérieure.

## 2/ Point d'information sur le dossier de vidange de l'étang du Goulot

Un dossier pour une vidange complète du plan d'eau est en cours de dépôt, le Maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à lancer un marché de travaux pour la vidange du plan d'eau et les travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité la proposition et autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

## 3/ Lancement du marché pour la réalisation des travaux sur le barrage des gorges de Narvau

Monsieur le Maire rappelle que suite à la réunion publique qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> juillet au sujet de l'avenir du barrage de Narvau, il a été décidé avec l'ensemble de la population consultée de réaliser les travaux de démolition du barrage. Le Maire demande donc à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à lancer le marché pour la consultation d'un maître d'œuvre, de permettre à la commission d'appel d'offres de retenir l'entreprise la mieux placée par rapport aux critères qui seront énoncés dans le marché et de demander les subventions à l'agence de l'eau Seine Normandie.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité la proposition et autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

## 4/ Point sur les routes stratégique du bois

Une rencontre a été proposée aux sous préfets de Clamecy et Château Chinon le 27 avril à 16h à Lormes pour évoquer les routes stratégiques du bois. En effet, il est à constater que la commune de Lormes concentre un certain nombre de routes stratégiques pour le transport du bois. Toutefois, celle qui semble être la plus fréquentée (route départementale reliant Corbigny à Lormes en passant par les Gorges des Narvau) n'est pas qualifiée de stratégique.

Les solutions que nous avons esquissées étaient alors les suivantes :

- Réaliser une meilleure information vis-à-vis des transporteurs et instaurer une logique de collaboration,
- S'inscrire et participer à la concertation que le Conseil Général pourrait lancer au sujet de la révision cartographique des axes stratégiques,
- Installer des contrôles plus réguliers des poids et de la longueur des véhicules en associant la Gendarmerie Nationale à notre réflexion,
- Prendre l'attache de la DIRECCTE pour évaluer le montant des crédits disponibles pour équiper les communes de matériel / travaux d'investissements adéquats...

5/ Contrats de personnel : création de poste adjoint technique, contrat à durée déterminée pour remplacement de congé maternité

### **PERSONNEL COMMUNAL**

*Création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe*

Le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Maire propose au Conseil municipal de **créer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, catégorie C, à temps complet, soit 35h00** afin de renforcer les effectifs du service technique.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :*

La création d'un emploi d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, catégorie C à temps complet, soit 35h00 à compter du 01 septembre 2011.

Cet emploi sera pourvu par **M. Emmanuel Mormiche**, actuellement salarié, en contrat d'accompagnement dans l'emploi, à la Commune, au grade d'Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à partir du 01/09/2011.

### **RECRUTEMENT D'UN AGENT**

Le Maire informe le Conseil municipal qu'un agent pourrait être recruté pour renforcer les effectifs de l'école maternelle dans le cadre d'un remplacement de congé maternité à partir du 1er septembre 2011 jusqu'au 30 septembre 2011 sous forme de Contrat à Durée Déterminée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour le recrutement de Mme DELFOSSÉ Joëlle à partir du 1er septembre 2011 jusqu'au 30 septembre 2011.

## 6/ Créances irrécouvrables

Le Maire informe le Conseil municipal que le comptable de la Trésorerie de Lormes ne peut recouvrer les frais de commandement sur les budgets suivants :

Budget eau :

- c/ 654            679.15 €

Budget commune :

- c/654 :        5 280.83 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de se prononcer pour l'admission en non valeur des sommes indiquées ci-dessus.

## 7/ Virements de crédits

### **VIREMENTS DE CREDITS 3 - Budget Commune**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains articles du budget de fonctionnement de l'exercice 2011 sont insuffisants, il est nécessaire de voter les virements de crédits suivants :

c/ 022	- 5000 €
c/ 654	+5000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité les virements de crédits proposés.

### **VIREMENTS DE CREDITS 4 - Budget Commune**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains articles du budget d'investissement de l'exercice 2011 sont insuffisants, il est nécessaire de voter les virements de crédits suivants :

P 201106	
c/2183	+1000 €
P 200605	
c/ 2188	-1000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité les virements de crédits proposés.

## 8/Questions diverses

### **ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE AUX ETUDIANTS POUR LES VOYAGES DE CLASSE OU STAGE D'ETUDES**

Le Maire fait part au Conseil Municipal des demandes d'aides financières formulées par plusieurs familles Lormoises, concernant les voyages d'études ou stage organisés pour parfaire le cursus scolaire des jeunes.

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir accorder une subvention de 50 € par enfant scolarisé (dans le cadre des études supérieures). Cette dépense sera imputée à l'article 6288 du budget commune et mandatée soit aux établissements concernés par l'organisation des voyages ou aux jeunes directement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte cette proposition

### **ADHESION A L'ASSOCIATION TGV GRAND CENTRE AUVERGNE**

Monsieur le Maire propose d'adhérer à l'association « TGV Grand Centre Auvergne » qui a pour objet de promouvoir la réalisation future d'une LGV desservant le territoire de la région Bourgogne et plus précisément qui passe en Nièvre. Le montant de l'adhésion est fixé à 100 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte cette proposition

### **CONVENTION POUR LA VENUE DE LA CARAVANE DU SPORT**

Monsieur le Maire propose d'accepter la convention avec l'ADESS 58 pour la venue de la caravane du sport sur la commune de Lormes. Le coût de la prestation sera facturée 330 € pour la journée du 13 août 2011, somme à laquelle s'ajoute la cotisation annuelle de 10 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte cette proposition

### **MOTION : ASSOCIATION DES COMMUNES FORETIERES DE LA NIEVRE**

Les élus des associations des communes forestières de la Nièvre ont pris acte du courrier du ministre de l'agriculture du 23 mai 2011 qui :

- réaffirme son engagement à maintenir l'ONF comme opérateur unique de la politique pour les forêts publiques et ne pas revenir sur le régime forestier,
- rejette l'idée de procéder à une individualisation du versement compensateur au niveau de chaque commune,

Vigilants, les élus des communes forestières de la Nièvre demandent que la négociation qui doit conduire à un éventuel contrat liant l'Etat et l'ONF pour la période 2012-2016, s'appuie sur les termes de l'actuel contrat c'est-à-dire, que :

- la négociation doit être globale et couvrir l'ensemble des sujets concernant la gestion de la forêt communale,
- l'équilibre financier de l'ONF soit être assuré pour toute la durée du contrat, soit jusqu'à la fin de l'année 2016,

- le coût de la gestion de la forêt communale doit être explicité et ses éléments constitutifs analysés de manière transparente, dans la comptabilité analytique de l'ONF
- le maillage territorial stabilisé doit être établi avant la signature du contrat prenant comme référence la situation de 2011

Constatant le déséquilibre financier de l'ONF a pour seule origine des décisions unilatérales de l'Etat et que les communes forestières ne peuvent être tenues responsables des déficits annoncés, l'association des communes forestières de la Nièvre

- s'oppose à toute augmentation de la contribution des communes au financement de la gestion de leur patrimoine forestier dans le cadre de la mise en œuvre du régime forestier,
- considère que la priorité doit être donnée à l'élaboration et à la mise en place d'une politique forestière permettant d'accroître la mobilisation des bois tout en respectant les principes de gestion durable des forêts communales.

### **RENOUVELLEMENT CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU MORVAN**

Le Maire propose au Conseil municipal de renouveler la convention de mise à disposition de personnel avec la Communauté de Communes des Portes du Morvan pour la secrétaire générale.

La durée de renouvellement est de trois ans, pour les mêmes conditions que la précédente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition de Madame Bouteille Marechal avec la communauté de communes.